

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29395**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences et technologies Mention Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son Spécialité Ingénierie des métiers de la production audiovisuelle, film, vidéo, multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Président de l'Université d'Aix-Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie, 323s Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle : production, 323v Production à caractère artistique : mise en scène

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En fin de formation, le diplômé a acquis les connaissances techniques et scientifiques, ainsi qu'une culture cinématographique qui lui permettent de s'insérer dans les métiers de la production et la réalisation. Ce professionnel peut ainsi être amené à assurer tout ou partie des activités suivantes en lien avec la production et la réalisation audiovisuelle :

- Il conçoit des projets audiovisuels et les met en œuvre ;
- Il supervise la production et la réalisation de films ;
- Il définit des moyens humains, matériels et financiers d'un projet ;
- Il élabore un budget ;
- Il établit des devis, des contrats ;
- Il recrute du personnel ;
- Il constitue des équipes et les coordonne.

Son niveau de responsabilité correspond aux fonctions d'organisation, de création, de production et de communication.

Le diplômé sait :

accompagner le projet artistique d'un réalisateur aux plans humain, technique, administratif, juridique et financier.

- en encadrant le personnel recruté,
- en y associant le matériel adapté,
- en effectuant les démarches indispensables,
- en déterminant le budget global et celui alloué à chacune des parties de la production du projet ;

assurer les processus de production et réalisation cinématographique de la conception à la promotion ;

s'intégrer dans le milieu professionnel de la télévision et du cinéma en constituant son propre réseau.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les sociétés de :

- production audiovisuelle, cinématographique et institutionnelle,
- production multimédia,
- prestations de service (production/postproduction),
- diffuseurs télévisuels,
- structures culturelles,
- spectacle vivant.

Les appellations varient selon les secteurs d'activité, les entreprises, l'existence ou non d'accords salariaux ou de conventions collectives. Il s'agit généralement de contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, ou encore de contrat dit d'usage (« intermittent ») :

- directeur ou directrice de production,
- chargé(e) de production,
- secrétaire de production,
- assistant(e) de production.
- assistant(e),
- réalisateur ou réalisatrice (troisième, deuxième, premier ou première),
- scripte,

- régisseur ou régisseuse (adjoint(e), général(e)).

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1509 : Régie générale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient sur quatre semestres de trente crédits (ECTS) chacun, qui se décomposent en unités d'enseignement (UE) décrites ci-dessous.

Semestre 1

Théories, méthodes et pratiques (6 ECTS) : Interaction son/image ; analyse filmique ; histoire du cinéma

Enseignement spécialisé (12 ECTS) : Logistique de production : méthodologie de la mise en œuvre d'un projet ; technique audio/vidéo ; enseignement spécialisé orientation image ; enseignement de logiciels

Réalisation (9 ECTS) : Atelier d'écriture ; réalisation fiction pellicule

Projet professionnel, (3 ECTS) : Introduction au mémoire et stage 120 h

Semestre 2

Sciences et techniques (6 ECTS) : Réalisation multicaméra ; théorie et pratique du numérique

Enseignement spécialisé (6 ECTS) : Apprentissage des procédures d'étalonnage du logiciel DaVinci.

Réalisation (12 ECTS) : Exercices documentaires ; théorie et pratique documentaire ; histoire et pratique du cinéma expérimental

Projet professionnel (3 ECTS) : Atelier mémoire et recherche documentaire ; droit social ; droit du travail ; stage 120 h

Langue (3 ECTS) : Atelier, pratique orale et écrite

Semestre 3

Enseignement spécialisé (12 ECTS) : Enseignement spécialisé production

Réalisation (15 ECTS) : Atelier de scénario ; préparation à la réalisation ; conférences ; réalisation de fin d'études

Langues étrangères (3ECTS) : Anglais, pratique orale et écrite, certification TOEIC

Semestre 4

Théories, Méthodes et pratiques (15 ECTS) : Mémoire professionnel

Projet professionnel (15 crédits) : Stage 480 h

Certification :

La certification est obtenue dès lors qu'il y a eu validation des deux années.

Conformément au règlement d'examen, l'évaluation est faite au niveau de chaque UE, par contrôle continu, examen terminal, rendus de rapport et/ou soutenance orale.

La validation est obtenue soit par acquisition de chaque UE (Note ≥ 10), soit par compensation d'UE d'un même semestre avec une moyenne générale au moins égale 10. Les deux semestres de première année ne sont pas compensables. Cependant, une deuxième session est prévue en fin d'année universitaire. En deuxième année, il n'y a ni compensation entre les semestres ni seconde session.

A l'issue de cette formation, le candidat a validé 120 crédits.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 40 % Enseignants chercheurs responsables des UE et 60 % professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 40 % Enseignants chercheurs responsables des UE et 60 % professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 40 % Enseignants chercheurs responsables des UE et 60 % professionnels

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n° 20081059 en date du 6 Novembre 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2014-2015 : 5 femmes - 3 hommes

2015-2016 : 4 femmes - 4 hommes

2016-2017 : 6 femmes - 4 hommes

<http://deve.univ-amu.fr/ove/masters>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr>, <http://satis-sciences.univ-amu.fr>, <http://formations.univ-amu.fr/ME5SAT-SPSAT5A.html>

Aix Marseille Université

Lieu(x) de certification :

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille]
Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Aix-Marseille - Faculté des Sciences - Département SATIS
9, boulevard Lakanal 13400 Aubagne

Historique de la certification :

Ce master est rattaché au département S.A.T.I.S de l'université d'Aix-Marseille créé il y a de plus de 30 ans. Cette expérience de la formation aux métiers de l'image et du son a permis la création d'un I.U.P. en 2001. La structure et les programmes ont intégré le système LMD européen depuis 2004.

Des accords sont passés avec l'Université du Québec (UQAM Montréal) et l'Université du BAUHAUS (Weimar), l'Université de Lisbonne, l'INSAS à Bruxelles.